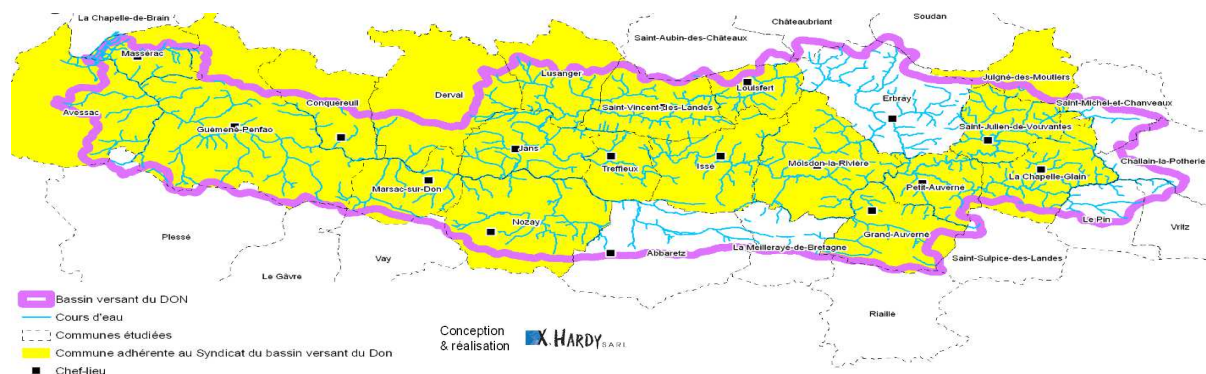


SUBVENTIONS POUR PLANTER DES HAIES BOCAGERES SUR LE BASSIN VERSANT DU DON

La haie bocagère, élément paysager caractéristique de notre territoire, présente de nombreux atouts sur le plan agronomique, économique et environnemental. **Afin de renforcer son rôle dans le paysage rural**, le syndicat du Don subventionne, avec le concours de l'agence de l'eau, la plantation de haies sur son territoire jusqu'en 2018. Seuls les projets de haies se situant sur la partie des communes adhérentes appartenant au bassin versant du Don peuvent faire l'objet de subventions.



Atouts agronomiques :

- Limite l'érosion des sols;
- Diminue de 30 à 50% la vitesse du vent;
- Réduit de 20 à 30% l'évapotranspiration=> procure un meilleur rendement en amont des cultures (sur 15 à 20 fois la hauteur de la haie) qui compense la perte en bordure de haie;
- Elève la température de l'air de 1 à 2°C en saison froide.

Atouts économiques :

- Production de bois déchiqueté;
- Production du bois d'œuvre;
- Production de bois bûche.



Atouts environnementaux :

- Limite la contamination des ruisseaux et des rivières en rallongeant le chemin de l'eau;
- Filtre l'eau par son système racinaire;
- Préserve la biodiversité (auxiliaires, ressource cynégétique...).

FINANCEMENT ET MODALITES

Les plantations de haies bocagères sont subventionnées à **80% pour un plafond de 8 euros le mètre linéaire**. Seulement **20% du montant HT est financé par le bénéficiaire**.
Matériels et actions financés :

- Les plants ;
- La plantation ;
- L'entretien durant les deux premières années ;
- La création de talus
- Les protections gibier ;
- Le paillage ;

La préparation du sol reste à la charge de l'agriculteur. Une visite du site de plantation est prévue pour définir le projet.

Pour tout projet ou renseignement :

e-mail : rahmzi.lailli@syndicatdudon.fr
tel : 02-41-51-27-83